

2024-2630  
2024-08-06

**DAZZLE - PASTILLES DE BROMATION UN**

**BACTÉRICIDE ET ALGICIDE MICROBIEN**

- 1. POUR CONTRÔLER LES BACTÉRIES ET LES ALGUES DANS L'EAU DES SPAS (spas)**
- 2. POUR CONTRÔLER LES BACTÉRIES ET LES ALGUES DANS L'EAU DES PISCINES**

**DOMESTIQUE**

**GARANTIE:**

Teneur en brome libre présent sous forme de 1-bromo-3-chloro-5,5-diméthylhydantoïne  
et hydantoïnes apparentées..... 65 %  
Teneur en chlore libre présent sous forme de 1-bromo-3-chloro-5,5-diméthylhydantoïne  
et hydantoïnes apparentées... .. 29 %

No D=HOM. 31695 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**AVERTISSEMENT**



**POISON**



**CORROSIF**

**DANGER- CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU**  
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

**POIDS DE CHAQUE PASTILLE :**

**CONTENU NET :**

Backyard Brands Inc.  
830 Brock Road Unit 3,  
Pickering ON L1W 1Z8  
Phone: (866) 875-0012

Lorsque les pastilles de bromation Dazzle sont utilisées selon le mode d'emploi, elles assainissent efficacement l'eau du spa et l'eau des piscines.

**AVERTISSEMENT:** Un contact direct entre les pastilles et les surfaces en vinyle, synthétique, ou avec les surfaces peintes du spa ou de la piscine peut en causer le blanchiment. Les mécanismes de distribution automatique utilisés avec ces pastilles doivent être totalement libres de toute trace d'un autre assainissant afin d'éviter la probabilité d'une explosion.

**PRÉCAUTIONS :**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Forme un gaz dangereux s'il est mélangé à un acide. Ne pas mélanger à un autre produit chimique. Puissant agent d'oxydation. Peut provoquer un incendie ou une explosion s'il est contaminé. Corrosif aux yeux et à la peau. Peut causer des dommages aux yeux et des brûlures à la peau. Sensibilisant cutané potentiel. L'exposition de la peau à la poussière peut provoquer une réaction allergique sur la peau chez certaines personnes. L'inhalation de poussière peut être nocive ou fatale. L'ingestion peut être nocive ou fatale. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Ne pas inhaler la poussière. Garder le contenant fermé et l'entreposer dans un endroit frais et sec. Il est recommandé de porter des gants en caoutchouc et des lunettes de sécurité lorsque l'on manipule ce produit.

**ÉLIMINATION:** Ne pas réutiliser le contenant vide. Bien rincer le contenant avant d'éliminer. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**PREMIERS SOINS:**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Il est contre-indiqué d'administrer un lavage gastrique, à cause des risques de lésions aux muqueuses. Administrer un traitement symptomatique.

#### **MODE D'EMPLOI :**

**REMARQUE:** Vérifier la date d'expiration de la trousse d'analyse pour éviter les résultats faux.

#### **POUR SPAS:**

1. Maintenir quotidiennement les teneurs aux valeurs appropriées; ces teneurs sont déterminées à l'aide d'une trousse d'analyse.

Brome libre disponible: 3,0 – 5,0 ppm

pH: 7,2 – 7,8

Alcalinité totale: 100 – 150 ppm

Dureté (en calcium): 100 – 200 ppm

2. Si un mécanisme de distribution automatique est utilisé, remplir le(s) réceptacle(s) avec les pastilles et régler le taux d'écoulement selon les recommandations du fabricant pour garder les teneurs en brome résiduel quotidiennes aux valeurs voulues. Comme méthode alternative d'alimentation, vous pouvez ajouter les pastilles dans le panier de l'écumoire. La dose quotidienne est d'environ 5 g de pastilles de bromation Dazzle par 1 000 L d'eau de spa. **REMARQUE:** L'usage intensif du spa et la température élevée de l'eau peuvent nécessiter des doses plus fortes pour garder les teneurs en brome résiduel aux valeurs appropriées.

3. Il est recommandé de procéder régulièrement à une surchloration de l'eau. Suivre les instructions de l'étiquette du produit de surchloration utilisé. **REMARQUE:** Le moussage, la turbidité et l'eau malodorante qui persistent indiquent que le niveau de l'assainissant est inadéquat. Pour corriger de tels problèmes, surchlorer l'eau du spa en ajoutant un produit de surchloration. Faire circuler l'eau durant au moins 30 minutes et attendre 4 heures avant d'utiliser le spa. Pour un assainissement adéquat, vider le spa en entier régulièrement. Le nombre de jours entre chaque VIDANGE COMPLÈTE DU SPA équivaut au volume du spa en litres, divisé par 10 fois le nombre maximal d'utilisateurs quotidiens du spa. Remplir le spa avec de l'eau et suivre de nouveau le MODE D'EMPLOI. La température maximale de l'eau du spa doit être 40°C. La baignade dans un spa dont l'eau se situe à 40°C ne doit pas dépasser 15 minutes.

#### **POUR LES PISCINES:**

**REMARQUE:** Vérifier la date d'expiration de la trousse d'analyse pour éviter les

2024-2630  
2024-08-06

résultats faux. Dans une nouvelle piscine, donner un traitement choc sans chlore si nécessaire.

1. Maintenir quotidiennement les teneurs aux valeurs appropriées; ces teneurs sont déterminées à l'aide d'une trousse d'analyse.

Teneur en brome résiduel: 1,0 - 3,0 ppm

pH: 7,2 - 7,8

Alcalinité totale: 100 - 150 ppm

Dureté (en calcium): 200 - 300 ppm

2. Si un mécanisme de distribution automatique est utilisé, remplir la (les) chambre(s) avec des pastilles et régler le taux d'écoulement selon les recommandations du fabricant pour garder les teneurs en brome résiduel quotidiennes aux valeurs voulues. Comme méthode alternative d'alimentation, vous pouvez ajouter les pastilles dans le panier de l'écumoire. La quantité quotidienne utilisée doit être d'environ 25 g de pastilles de bromation Dazzle par 10 000 L d'eau de piscine pour garder les teneurs en brome résiduel entre 1,0 et 3,0 ppm.

REMARQUE: Il peut être nécessaire d'utiliser de plus fortes doses par temps chaud, lorsque la piscine est fortement utilisée et lorsqu'il a plu pour garder les teneurs en brome résiduel aux valeurs voulues.

3. Il est recommandé de procéder régulièrement à une surchloration de l'eau de la piscine. Suivre les instructions de l'étiquette du produit de surchloration utilisé.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

**DANGERS ENVIRONNEMENTAUX** : Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas déverser dans les lacs, les cours d'eau les étangs ou le réseau public de distribution d'eau.

**AVIS À L'UTILISATEUR** : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à *la Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.